

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Berne, le 19 août 2020

**Point de congélation: une solution en vue!**

Le comité de la fédération des Producteurs Suisses de Lait (PSL) soutient la proposition de contrôler à l'avenir le point de congélation sur le base de seuils de contestation dynamiques. Comme on le sait, la soudaine fluctuation des résultats, sans raison apparente, a déclenché un intense débat parce qu'elle a entraîné des déductions de prix. Jusqu'à l'introduction du nouveau système, nous appelons toujours à renoncer aux sanctions. Dans le cas du lait, qui est un produit naturel, il est normal que les teneurs des composants varient au cours de l'année. Par le passé, du point de vue technique, on parlait du principe que les valeurs restaient constantes parce que les fluctuations étaient faibles.

*Direction*

Au vu des résultats très variables enregistrés lors de la mesure du point de congélation, la commission "contrôle du lait" a mis sur pied un groupe de travail spécialisé chargé de procéder à un examen sérieux et objectif de la situation. Après des recherches approfondies, il n'a trouvé aucune explication concluante à ces fluctuations, ni détecté d'éventuelles erreurs du laboratoire ou lacunes dans le système d'assurance qualité.

Weststrasse 10  
Case postale  
CH-3000 Berne 6

Tél. 031 359 51 11  
Fax 031 359 58 51  
psl@swissmilk.ch  
www.swissmilk.ch

**swissmilk****La solution: des seuils de contestation dynamiques**

Fort de ces constatations, le groupe de travail a formulé une proposition permettant de résoudre équitablement la question de ces variations dans les résultats. L'idée est de fixer mensuellement des seuils de contestation dynamiques, basés sur la moyenne de l'ensemble des échantillons. Seules les valeurs hors norme statistiquement prouvées seraient contestées.

**Mise en œuvre et moratoire pour les sanctions**

Le comité de PSL a pris connaissance du rapport du groupe de travail "contrôle du lait" et soutient la proposition d'introduire des seuils de contestation dynamiques pour le point de congélation. La première étape sera d'adapter les paramètres-clés des contrats d'achat de lait (premier et deuxième échelon) entre PSL, Fromarte et VMI. Notre but est une entrée en vigueur rapide de ces modifications. D'ici là, nous appelons à renoncer aux sanctions portant sur le point de congélation.

[www.swissmilk.ch](http://www.swissmilk.ch)

**Renseignements:**

Thomas Reinhard, Projets & support PSL  
Reto Burkhardt, responsable Communication PSL

031 359 54 82  
079 285 51 01

2079 signes (espaces comprises)